



FORMATION EN PRÉSENTIEL

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION POUR LUTTER CONTRE LES HARCÈLEMENTS ET LES COMPORTEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL.

Dernière mise à jour le 12/12/2022.

OBJECTIF

Etre capable de construire et de mettre en œuvre une démarche pérenne au sein de son établissement pour prévenir harcèlement et comportement sexiste.
Etre capable d'assurer le suivi de la démarche et d'orienter et accompagner les salariés/victimes.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Analyser les situations en prenant en compte les antécédant et le cadre légal.
- Réaliser l'état des lieux de l'entreprise.
- Mobiliser les acteurs de prévention.
- Accompagner, informer et orienter les salariés ayant subis : harcèlement et comportement sexiste
- Gérer et évaluer les actions de prévention mise en place dans la structure

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié désigné par le CSE ou la CSSCT pour assurer cette mission.

MODALITÉS D'ACCÈS

15 jours de délai d'entrée

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en centre ou dans l'entreprise. PREVOIR 14 HEURES DE TRAVAUX EN ENTREPRISE

Tarif

2600 € NET
par participant

Réf.

REFHS-I

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Membres élus du personnel (CSE ou CSSCT) et désigné comme étant le référent harcèlement de la structure dans le procès verbal signé par l'employeur.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible aux PSH

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Alternance de théorie et de pratique



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 8 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

- La gestion de conflits
- Les zones grises
- Le harcèlement
- Le comportement sexiste
- Etat des lieux
- La méthode projet
- Le constat

- La communication
- Organiser une réunion
- Construire des indicateurs de réussite aux projets
- Faire adhérer les parties prenantes

- L'écoute active
- Construction d'un suivi adapté en 5 étapes
- Faire le lien avec le SPST
- Les associations pouvant apporter un soutien
- Identifier les sanctions disciplinaires

- Elaborer un plan d'action
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les PGP
- Suivre les mesures sur le terrain et apprécier leur efficacité
- Réévaluer les résultats.

LES PLUS

Formation répondant à la réglementation permettant d'enclencher des actions au sein de la structure.

INTERVENANT(S)

Intervenant spécialisé en prévention des risques.

ÉVALUATION

Présentation d'un projet de prévention contre le harcèlement ou les comportements sexistes. Préparation de 14 heures en entreprise durant l'intersession.,
Questionnaire à choix multiples 30 minutes,
Réalisation d'une proposition d'accompagnement de victime suite à une étude de cas.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation